

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

RÉGION DE L'OUEST

DÉPARTEMENT DE LA MENOUA

Site web : <https://commune-fokoue.com>
<https://fb.me/communefokoue>
Email: azdemenou@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

WEST RÉGION

MENOUA DIVISION

BP 02 Fokoué
Tél: +237 699 761 043

DECISION N° 04 /DA/AC/C.FKE du... 05 MARS 2021

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRE N°04/AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU TRONÇON HÔTEL DE VILLE FOKOUÉ - MARCHÉ FOKOUÉ - RÉSIDENCE SOUS-PRÉFET- PLACE DES FÊTES (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FOKOUE

Autorité contractante

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2011/ 408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions Internes de passation des Marchés ;
- Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2011/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu l'Arrêté N°373/CAB/PR du 06 Août 2012 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés des Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution de Marchés Publics ;
- Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu le procès-verbal N°19/RSCA/CIPM/CFE/2021 du 05 mars 2021 portant analyse des rapports de la sous-commission et proposition d'attribution du marché objet du N°04/AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 1^{er} février 2021 pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Tronçon Hôtel de ville Fokoué - Marché Fokoué - résidence Sous - préfet- Place des fêtes (*En procédure d'urgence*) ;

Considérant le N°04/AONO/C.FE/CIPM/2021 DU 1^{er} février 2021 pour l'exécution des travaux de réhabilitation du Tronçon Hôtel de ville Fokoué - Marché Fokoué - résidence Sous-préfet - Place des fêtes, dans la commune de Fokoué, (*En procédure d'urgence*) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La lettre commande objet de du DAO susvisé est pour compter de la date de signature de la présente décision attribué au soumissionnaire ci-après :

N°	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
1	Ets BECAM et TP, B.P : 579 Bafoussam, Tel : 659 17 11 08	38 890 054	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

- ARMP (*pour publication*)
- MINMAP/MENOUA
- MINDDVEL/MENOUA
- RECEVEUR MUNICIPAL
- PDT CIPM
- INTERESSES
- CHRONO /ARCHIVE

FOKOUE, le 05 MARS 2021

LE MAIRE,



Adrienne Paule